

CAPL B

DE MUTATIONS

du 25 janvier 2016

e-mail : fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr



6

EXPLICATION SUR LE REPORT DES CAPL

Extrait du **FO** Hebdo n°4-2016 :

Ce n'est pas de gaieté de cœur que les élus en CAP locales ont demandé en Intersyndicale le report des CAPL de mutations (mouvement complémentaires du 1^{er} mars 2016). Il est toujours difficile de prendre une telle décision car les représentants des Personnels savent combien les collègues sont dans l'attente du résultat de leurs demandes de vœux ... et connaissent aussi les charges de travail des RH. Sauf que travailler dans l'urgence n'apporte jamais rien de bon.

Si pour préparer les CAPL, la Direction a disposé de 25 jours (incluant certes la fin d'année) depuis le 21 décembre, date butoir du dépôt des vœux par les agents, les élus eux n'avaient que 5 jours (incluant un week-end), les informations ayant été envoyées vendredi à 16H30.

LES INFORMATIONS DEPARTEMENTALES AVANT LES CAP LOCALES

A	B	C
9 arrivées 5 départs	4 Arrivées 0 départ	6 Arrivées 2 départs

Nombre de demandes

RAN de Nantes

Direction	9
Fiscalité Professionnelle	6
Fiscalité personnelle	1
Gestion des comptes publics	0
Hypothèques	1

RAN de Saint-Nazaire

Fiscalité Professionnelle	2
Gestion des comptes publics	7
Hypothèques	1

Après affectation des titulaires, la situation des emplois dans les structures est la suivante :

Surnombre	16
Vacances	18

LES AFFECTATIONS DES ALD

Les affectations des ALD et le tableau des effectifs nous ont été remis en séance. Une nouvelle fois nous avons demandé à en disposer avant la CAP pour avoir une vision globale pendant la phase de préparation.

Affectations des ALD au 01/03/2016

■ RAN Châteaubriant	x 1
■ RAN de Nantes	x 10
■ RAN de Pornic	x 1
■ RAN St Nazaire	x 1

4 détachements de contrôleurs

Comme d'habitude des discussions nourries mais qui n'ont pas permis de donner satisfaction à certains collègues. Une nouvelle fois, la Présidente a indiqué être obligée de gérer les (*trop* ?) nombreuses priorités du département. Certains postes sont difficiles à combler.

Un long point a été fait sur l'importance de connaître bien en amont les futurs départs en retraites, car la Direction générale en tient compte, si et seulement si les agents ont signé leur demande (en sachant que jusqu'à la veille, ils peuvent revenir dessus). Cela a d'autant plus d'importance avec ce dernier mouvement complémentaire des cadres B : désormais il faudra attendre un an pour que bougent les effectifs ! On ne vous dit pas merci, M. PARENT !

Motion liminaire FO

Madame la Présidente,

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAP locale, nous devons d'évoquer le contexte national d'une DGFIP actuellement engagée dans un train de réformes sans précédent.

Pour **FO** la justification de ce grand Mécano au titre de la nécessaire adaptation aux suppressions d'emplois, ne peut constituer une stratégie viable pour notre administration.

Pour **FO**, la seule stratégie capable de développer la DGFIP, consiste prioritairement en un véritable état des lieux de nos services, assorti d'un recensement exhaustif et objectif des tâches, et l'arrêt de la destruction des emplois. Ces revendications pour la préservation d'une DGFIP à même d'assurer les missions de Service Public au sein de la République demeurent pleinement d'actualité.

Lorsque le projet de fusion de la DGFIP a été lancé il y a maintenant près de 10 ans, **FO** avait souligné ne pas être demandeur de ce projet de fusion de deux administrations aux métiers bien différents.

Pour autant, suite à cette décision du pouvoir politique, **FO** n'avait pas manqué de s'organiser et de construire une charte revendicative à même de porter vers le haut les droits et les intérêts des agents en matière de rémunérations et de règles de gestion.

Concernant ces règles de gestion, **FO** ne s'était pas inscrit dans une démarche tendant à préserver un système plutôt que l'autre, mais avait bien au contraire revendiqué des nouvelles règles susceptibles **d'élever le niveau en matière de droits pour les agents.**

Nous avons vite compris cependant, que le fameux gagnant-gagnant promis par la Direction Générale lors de la construction des règles de gestion n'était qu'un leurre, mais pour autant notre détermination a été sans faille pour faire bouger les lignes que l'administration ne souhaitait pas modifier d'un pouce.

Ainsi **FO** exigeait seul, la mise en place de deux vrais mouvements de mutation par an pour toutes les catégories, et la possibilité d'étendre à l'ensemble des agents des deux filières de catégories C, une affectation dans le département d'origine suite à une promotion au corps supérieur par concours ou liste d'aptitude.

Après avoir longtemps refusé notre revendication de deux mouvements de mutations par an, la Direction générale avait fini par nous donner en partie raison, en actant le principe d'un mouvement complémentaire pour les mutations, dispositif néanmoins pas totalement satisfaisant mais que les agents s'étaient appropriés pour espérer une possible mutation, notamment ceux en situation de rapprochement de conjoints.

Le 27 novembre le Directeur Général a annoncé plusieurs mesures qualifiées selon lui de « nouveautés » en matière de mutations pour l'année 2016, avec notamment la suppression du mouvement complémentaire de mutation pour les agents A et B, l'instauration d'un maintien pendant 3 ans dans leur 1ère affectation pour les agents C stagiaires, et des évolutions à venir sur les RAN en 2017.

Nous rappellerons aujourd'hui que ces annonces avaient été faites aux organisations syndicales nationales lors d'un groupe de travail le 21 septembre 2015 et que, face au

caractère arbitraire de ces propositions, nos représentants nationaux avaient quitté la séance.

FO rejette catégoriquement ces « nouveautés » en matière de mutations proposées par le Directeur Général, et si l'on devait retenir un mot clé pour chaque proposition, nous ne pourrions qu'évoquer : suppression/ obligation / restriction / réduction. Concernant les aménagements ponctuels de la cartographie des RAN, et si sur ce sujet nous aurions pu être d'accord sur la révision du périmètre de certaines RAN, les propositions du Directeur Général consistent à les fusionner, ce qui ne manquera pas de conduire à éloigner les agents de leurs centres d'intérêts.

Le Directeur Général tente d'expliquer la nécessité inéluctable de procéder à ces modifications, en présentant ces nouvelles règles comme des modifications «à la marge» afin de pouvoir s'adapter au contexte de nos missions.

FO rappelle à nouveau qu'en réalité, l'administration a recours à ces adaptations, tant sur les règles de gestion que sur les structures, en raison des conséquences liées aux 30 000 suppressions d'emplois qu'a subi la DGFIP ces 10 dernières années.

Pour **FO**, dans un contexte de fusion de deux administrations aux métiers bien différents, et face à des baisses de moyens drastiques, l'administration fait aussi le constat qu'elle ne peut répondre aux enjeux de la défiliarisée et n'a d'autres solutions que de réduire les droits des agents en matière de mutations. Parce que c'est bien de cela dont il s'agit.

Au-delà de l'incapacité qu'a l'Administration à mettre en place une véritable politique de développement de ses missions et de préservation des droits de ses agents, le Directeur Général ferait mieux de s'interroger sur les motivations des agents au lieu de leur faire porter le chapeau de ce fameux « turn-over excessif » qui perturbe les services. En effet n'est il pas légitime pour les agents de la DGFIP de vouloir évoluer vers d'autres métiers dans une administration désormais défiliarisée ? De plus ce besoin de changement exprimé par les agents traduit aussi, à n'en pas douter un phénomène de saturation perçu par bon nombre d'entre eux dans l'exercice de leurs missions, et un besoin de se renouveler professionnellement.

Nous ajouterons aussi que l'instabilité actuelle que connaissent les services tient aussi au développement de la précarité des emplois au travers de l'élévation du nombre d'agents positionnés en ALD.

Sur ce sujet **FO** a toujours été constant sur sa revendication de dénoncer le nombre croissant d'affectations ALD (affectation à la disposition du Directeur), emplois dont les affectations échappent au champ du paritarisme et dont la gestion déstabilise le réseau dans sa configuration DGFIP. (...) **FO** est mandaté pour défendre les intérêts des agents et aujourd'hui plus que jamais nous devons résister contre les mesures régressives visant à remettre en cause les droits des agents. Mardi, quasiment un agent sur 4 étaient en grève dans le département. Un peu plus pour les agents de catégorie C et B. Il suffit parfois de peu dans des situations tendue comme celles que nous vivons aux Finances Publiques pour le torchon brûle. Il n'y a qu'à regarder du côté de Vierzon où les agents, dans l'action de puis le 19 janvier étaient 89,29 % de grévistes le 26 janvier.

Les élus en CAP B de **FO** DGFIP 44